

I . I N S T I T U T I O N P O U R L E S E R V I C E D E L A P A R O L E (L e c t o r a t)

■ PRÉLIMINAIRES

- 1 L'institution pour le service de la Parole est faite par l'évêque ou, pour les membres d'un institut religieux de clercs, par le supérieur majeur, soit au cours de la messe, soit dans une liturgie de la Parole.

L'institution comporte toujours une brève présentation des candidats, au cours de laquelle on peut indiquer à quel titre ceux-ci exerceront leur ministère. Cette présentation peut se faire soit au début de la célébration, soit avant la liturgie de la Parole, soit au moment de l'homélie.

- 2 Les lectures sont choisies, en tout ou en partie, parmi celles qui sont proposées en page 19 ou parmi celles qui semblent plus appropriées dans l'un ou l'autre des Lectionnaires approuvés.

■ RITE DE L'INSTITUTION

- 3 Les candidats sont présentés au moment opportun. Après la lecture de l'évangile, l'évêque fait l'homélie, qu'il conclut en s'adressant aux candidats, en ces termes ou en d'autres semblables :

Dieu, notre Père, a révélé et réalisé son dessein de salut par son Fils Jésus Christ, qui a confié à son Église la charge d'annoncer au monde cette Bonne Nouvelle.

L'annonce de la parole du Seigneur, vous le savez, peut s'accomplir de bien des manières : depuis le simple dialogue jusqu'à la recherche en commun des exigences de l'Évangile ;

depuis la catéchèse qui veut éclairer et nourrir la foi jusqu'à l'initiation aux sacrements auxquels se préparent les adultes et les enfants ;

depuis l'annonce de Jésus Christ à ceux qui ne le connaissent pas jusqu'à la proclamation de la Parole dans l'assemblée liturgique.

Certes, évêques, prêtres et diacres sont les premiers responsables de cette annonce de la Parole. Mais ils ont besoin que d'autres chrétiens les aident à exercer cette responsabilité.

Nous vous confions donc aujourd'hui ce service de la foi, qui s'enracine dans la parole de Dieu. Puisse tout homme, grâce à vous, entrer dans la connaissance du Père et de son envoyé, Jésus Christ, et parvenir à la vie éternelle.

En transmettant aux autres la parole de Dieu, accueillez-la vous-mêmes et laissez-vous instruire par l'Esprit Saint ; méditez-la avec soin pour y trouver de jour en jour plus de joie et de force : toute votre vie manifestera ainsi que Jésus Christ est notre Sauveur.

4 A la fin de l'homélie, le prêtre ou le diacre désigné à cet effet appelle les candidats :

Que ceux qui vont être institués pour le service de la Parole s'avancent.

On appelle alors chaque candidat par son nom, et chacun répond :

Me voici.

Puis il s'avance vers l'évêque qu'il salue en s'inclinant.

5 Tous se lèvent. L'évêque dépose la mitre et invite les fidèles à la prière en disant :

**Prions Dieu de bénir N. et N. (nos frères)
qu'il a choisis pour le ministère de la Parole :
par leur zèle à remplir la charge qui leur est confiée
et à porter la bonne nouvelle du Christ,
qu'ils glorifient notre Père des cieux.**

Tous prient quelques instants en silence.

6 L'évêque dit alors :

**Dieu qui es source de toute lumière et de tout bien,
tu as envoyé ton Fils, ta Parole vivante,
pour révéler au monde le mystère de ton amour ;
Bénis N. et N. (nos frères) dans leur ministère :
qu'ils se nourrissent de ta Parole,
qu'ils se laissent former par elle
et l'annoncent avec fidélité.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.**

L'assemblée :

Amen.

7 Les candidats s'avancent un à un vers l'évêque. Celui-ci leur remet le livre de la Sainte Écriture en disant :

**Recevez le livre de la Sainte Écriture
et transmettez fidèlement la parole de Dieu :
qu'elle s'enracine et fructifie dans les cœurs.**

Le candidat :

Amen.

8 Si l'institution a lieu au cours de la messe, celle-ci se poursuit comme à l'ordinaire. Si elle est liée à une célébration de la Parole, l'évêque bénit l'assemblée et la renvoie.